Restrictions d'eau potable

Toulouse Métropole



INTERDICTIONS D'USAGE DE L'EAU POTABLE CHEZ LES PARTICULIERS SELON LE NIVEAU DE RESTRICTION

	Nettoyage des toitures et façades	Lavage des véhicules et engins nautiques	Remplissage, et vidanges des piscines familiales	Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément et espaces verts	Arrosage des jardins potagers
CRISE	⛔	⛔	⛔	⛔ *	⛔ DE 8H À 20H
ALERTE RENFORCÉE	⛔	⛔	⛔ SAUF REMISE À NIVEAU	⛔ *	⛔ DE 8H À 20H
ALERTE	⛔	⛔	⛔ SAUF REMISE À NIVEAU	⛔ DE 8H À 20H	⛔ DE 13H À 20H
VIGILANCE	⛔ DE 13H À 20H	⛔ DE 13H À 20H	✓	⛔ DE 13H À 20H	⛔ DE 13H À 20H

*SAUF ARROSAGE DES ARBRES ET ARBUSTES DE MOINS DE 3 ANS (ARROSAGE ALORS LIMITÉ À DEUX FOIS PAR SEMAINE ENTRE 20 H ET 8 H)

eau de toulouse métropole
SERVICE PUBLIC | EAU & ASSAINISSEMENT